

Motion de l'assemblée des personnels du CNRS de la région lyonnaise

5 mars 2009

(le résultat des votes est indiqué lorsque le consensus ou l'unanimité de la centaine de votants n'ont pas été obtenus)

L'assemblée des personnels du CNRS de Lyon constate :

- Que les mesures dites de « réforme » mises en œuvre ou annoncées par le gouvernement français conduisent à une déstructuration en profondeur de la recherche publique et de l'enseignement supérieur, conduisant à un affaiblissement dramatique de la capacité de recherche..
- Que cette déstructuration s'inscrit dans un cadre plus large de démembrement de tous les services publics, qui prend une dimension particulièrement inquiétante en matière d'enseignement et de recherche en ce qu'elle touche directement à l'avenir de la société.
- Que contrairement aux effets d'annonces budgétaires, les moyens de la recherche publique ne cessent de décroître.

L'assemblée générale refuse :

- Le démantèlement des organismes de Recherche et leur transformation en agences de moyens. En particulier, le partitionnement du CNRS en instituts.
- Le projet de décret modifiant le statut des enseignants chercheurs.
- Le projet de contrat doctoral unique.
- La mise en place des « chaires d'excellence /mixtes EPST-Université», au détriment des deux partenaires.
- Les suppressions de postes, même en échange de primes.
- La politique d'individualisation des rémunérations au travers de primes de toutes sortes
- La mutualisation des postes ITA et l'externalisation de certaines fonctions.

Elle demande :

- Que les personnels et doctorants soient considérés comme des individus, travaillant collectivement au service de l'ensemble de la société. Ils doivent recevoir les moyens de travailler et vivre dignement, dans le respect de leurs missions de service public.
- Des organismes de recherche, dont le CNRS, intégralement rétablis dans leur rôle d'opérateur de recherche au niveau national.
- Le rétablissement de TOUS les postes supprimés dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche ; la conversion des "post-doc CNRS" récemment supprimés en postes statutaires ; la suppression des chaires mixtes universités/organismes (au profit d'une vraie politique de délégation et de détachement) ; l'annonce d'un plan pluriannuel pour l'emploi.
- La mise en place d'un plan de requalification pour tous les personnels et d'intégration des personnels précaires. La mise en chantier d'une refonte des grilles salariales pour assurer une carrière et des revenus décents pour tous.
- Le rétablissement des moyens récurrents des organismes et des universités. Les crédits sur appels d'offres ne peuvent être qu'un complément aux crédits récurrents.
- Que soit rouvert le débat autour de l'existence et des missions d'une agence nationale de la recherche (notamment pilotage de la recherche et explosion de la précarité). L'ANR sous sa forme actuelle n'est pas l'instrument approprié. (1 contre, 2 abstentions)
- La restitution au CoNRS (Comité National de la Recherche Scientifique) de l'intégralité de ses prérogatives.(1 abstention)
- L'abandon de toute politique de dé-association et donc le maintien des UMR permettant une coopération fructueuse entre universités et organismes.
- L'abandon de la politique de fusion forcée des unités. (1 refus de vote, 5 abstentions)
- L'abrogation de la LRU et du « pacte pour la recherche » et la mise en place de nouvelles lois issues d'une large concertation de la communauté. (2 contre, 1 abstention)

Elle appelle (1 abstention) :

- les directeurs d'unités et tous ceux exerçant une charge administrative en plus de leur fonction principale à se concerter en vue d'une démission collective de ces responsabilités

- la gouvernance du CNRS à prendre position clairement et publiquement, comme l'ont déjà fait les conseils scientifiques, sur les réformes en cours et les erreurs et mensonges qui les appuient.
- les gouvernances des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur à ne plus laisser insulter leurs agents sans réagir, fut-ce par les personnalités les plus haut placées.
- le CoNRS à reprendre les évaluations d'unités et les laboratoires à faire appel à lui en lieu et place de l'AERES
- les laboratoires en lutte à se fédérer nationalement pour porter et défendre les revendications directement liées à la recherche auprès de la coordination nationale des universités.

l'AG déclare le « site en lutte » et demande à l'ensemble des unités de la DR de se déclarer « labos en lutte » (1 abstention)

 Formes d'actions à proposer (non votées, liste non limitative):

- se mettre en grève « active » un jour par semaine pour se réunir et s'organiser.
- refuser de participer aux comités de sélection
- rajouter « labo en lutte » à la suite des affiliations dans les publications ; dans les conférences ; dans les entêtes de mails
- port de T-shirt « en grève »
- Fermer la structure un jour
- Appel à refuser de participer à des évaluations de projets ANR, de participer à des évaluations AERES en tant qu'expert, refus de répondre à toutes sollicitations du CNRS et de l'université ormis les tâches courantes;
- Demander à la direction des laboratoires d'afficher sur la page web que nous sommes « laboratoire en lutte »
- Demander à la délégation régionale d'afficher sur sa page web la mention « site en lutte » avec un renvoi vers une page explicative
- Création de comité d'organisation et d'animation
- Décoration du laboratoire et de ses personnels
- Refuser de participer aux évaluations AERES auxquelles ... pourrait être soumises. Demander à être évalué par les sections compétentes du CoNRS.